Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261015-D2026_070-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Votants : 22

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, DRAGON Vanessa, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, BOUJU Nicolas, BOULANGER Nadège, PLAINFOSSÉ Isabelle, CONFLANT Linda, ROY Baptiste, BARBAULT Hervé, BEARNEZ Mélanie, LOUAZEL Eric

Etaient absents excusés : MOUCHOUX Denis (donne pouvoir à ROUAULT Hervé), BOUDOU Maryse (donne pouvoir à GUÉRIN Catherine), DENOUAL Erwan (donne pouvoir à ROY Baptiste), FAISANT Catherine (donne pouvoir à Hervé BARBAULT), SOHIER Benoît (donne pouvoir à PLAINFOSSÉ Isabelle), VETIER Loan (donne pouvoir à FOUERE Gaëlle) ODIC Sabrina

Secrétaire de séance : Stéphane COUASNON est élu secrétaire de séance

---

D2026_070- Vente de bois de peuplier- entreprise Norman

Rapporteur : Hervé ROUAULT

La commune dispose d'un lot de bois de peuplier au lieu-dit la Crochuais dont elle n'a pas l'usage. Elle souhaite procéder à la vente de ce lot à la société Norman, basée à Taden, pour un montant net vendeur de 1 085 €.

Cette opération s'inscrit dans une logique d'entretien des espaces boisés communaux et de valorisation des ressources locales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vente de ce lot de bois sur pied permet de valoriser une ressource communale tout en assurant l'entretien des espaces boisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE (dont six pouvoirs) :

- **D'AUTORISER** la vente du lot à la société Norman pour un montant net vendeur de 1 085 €

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer le contrat de vente et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261015-D2026_070-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Stéphane COUASNON

